

Vous trouverez dans ces pages les rubriques déjà connues, les échos du conseil municipal, les nouveaux arrivants, les travaux, plusieurs informations concernant les projets, la CODECOM, Natura 2000, mais également une rubrique sur ... « un projet national ». Ce dernier dossier « périlleux » est particulièrement important il a déjà suscité un premier débat à la réunion du conseil municipal du 28 juillet 2008. Il concerne la gestion des déchets radioactifs de faible activité à vie longue (DR-FAVL). Par lettre du 16 juin 2008, le préfet nous informait que le sous-sol de Champneuville répondait à des caractéristiques (couches géologiques spécifiques) permettant un enfouissement à faible profondeur des déchets radioactifs de faible activité à vie longue. Pour cette recherche de site, l'État et l'Agence Nationale pour la gestion des Déchets Radioactifs (ANDRA) ont retenu le principe du volontariat. Une délibération du conseil municipal avant fin octobre 2008 devra dire si nous acceptons des études géologiques sur notre sous-sol en 2009 et 2010. Pour la consultation des populations locales, l'ANDRA a mis à notre disposition UN seul dossier, il est à votre disposition à la mairie.

Le 28 juillet 2008, lorsque nous avons débattu sur ce dossier, une large majorité du conseil municipal s'est opposée à cette proposition de gestion des DR-FAVL lancée par le ministère de l'Écologie, de l'Énergie, du développement Durable et de l'Aménagement du Territoire (MEEDDAT). Pour contribuer au débat vous trouverez ci-dessous un premier compte rendu de notre réflexion, n'hésitez pas à apporter votre opinion. Par ailleurs plusieurs associations "soucieuses de la santé de nos concitoyens et inquiètes de l'avenir de notre territoire" ont porté à votre connaissance des arguments particulièrement intéressants.

Projet gestion des déchets radioactifs de faible activité à vie longue (DR-FAVL).



Suite à la sollicitation de notre commune par l'ANDRA comme plus de 3000 communes en France nous souhaitons replacer dans une réflexion plus globale notre proposition de réponse. Le 28 juillet 2008 les membres du conseil municipal en ont discuté, après avoir lu la documentation fournie par l'ANDRA et avoir assisté à la réunion organisée par le conseil général le 23 juillet 2008, nous expliquons pourquoi nous ne voulons pas faire partie de ce projet, qui contrairement à la manière dont il a été présenté, n'est pas seulement un projet économique, mais implique plus profondément des valeurs qui nous lient tous à notre territoire.

Nous refusons le projet, pas seulement pour préserver notre qualité de vie, ou pour refuser de voir certaines réalités liées à notre économie. Notre propos n'est pas de dire « non » en espérant qu'une commune, loin de la nôtre si possible, acceptera afin de nous faire oublier cette réalité embarrassante.

En tant que citoyens, nous nous sentons concernés par le devenir de toutes les substances dangereuses produites car elles sont aussi le résultat de notre consommation individuelle, quotidienne (d'énergie, de produits...). Cependant, nous contestons le fait de n'être consultés qu'en fin de chaîne, quand il s'agit de décider où enfouir les déchets. Nous ne le sommes jamais au moment des choix industriels, des réglementations sur les produits dangereux, sur les modes de traitement...

Le choix de l'enfouissement des déchets n'est pas seulement une solution technique, comme les discours des ingénieurs tendent à nous le présenter, tout en nous assurant que l'intelligence humaine peut prévoir des solutions sur les siècles à venir (la durée de vie de ces déchets à faible radioactivité est de 10 000 ans), c'est un choix beaucoup plus engageant. Surtout dans un département comme la Meuse, où le rapport à la terre, au sol, au territoire, porte les marques de son histoire ; dans un département où encore beaucoup de personnes se nourrissent de la terre. Dans ce projet, il se s'agit pas « simplement » d'un choix technique, voire même économique, mais il s'agit bien d'un choix qui engage notre manière de vivre, notre culture, notre lien à la terre, pour nous et pour nos enfants.



Nous ne pensons pas que l'enfouissement soit une solution à long terme, il s'agit de faire disparaître les problèmes de la surface de la terre, mais ceux-ci persistent en sous-sol. Nous ne pouvons accepter cette solution sans que l'on nous assure qu'une réflexion plus globale sur la production de déchets est en cours et que nous y participerons, sans que l'on nous montre que tous les efforts scientifiques, économiques tendent vers une réduction de la production des déchets. Au moment même où nous réfléchissons au lieu d'enfouissement de ces déchets, d'autres tonnes attendent encore de faire partie d'un programme d'enfouissement, et d'autres tonnes encore sont produites. En tant qu'élus, nous portons des discours auprès de nos concitoyens sur le recyclage, sur l'économie d'énergie, sur la réduction de l'utilisation de produits chimiques, il nous apparaît alors complètement contradictoire d'accepter et de participer à un tel projet.

Notre réponse sera négative car la question posée n'est pas la bonne.

Cependant cette position (officiuse) est celle du conseil municipal et la délibération ne sera prise qu'en octobre, vous avez certainement d'autres arguments à nous proposer, n'hésitez pas à exprimer votre opinion, le débat est ouvert comme les lignes du Champneuville info pour entendre d'autres voix.



Echos du conseil municipal

Séance du Conseil Municipal de CHAMPNEUVILLE du 10 juin 2008

Objet de la délibération N°19 : désignation d'un correspondant défense.

M. le maire présente au conseil municipal les rôles qui sont attribués au correspondant « défense » de chaque commune, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, décide de nommer comme correspondant « défense » M. François Urvoy.

Objet de la délibération N°20 : désignation d'un correspondant pandémie grippale

La pandémie grippale reste un risque sanitaire important, après présentation du rôle du correspondant « pandémie grippale » en cas de survenance d'une crise sanitaire, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, décide de nommer comme « correspondant pandémie » Mme Cathy Chaplet.

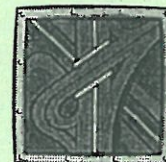
Objet de la délibération N°21 : modification des statuts de la CODECOM de Charny.

Il est souhaité une représentation au sein du bureau de tous les vice-présidents ainsi que de toutes les communes de la CODECOM. Considérant également le nombre trop restreint de suppléants pour représenter les titulaires lors des assemblées communautaires, il est nécessaire de modifier les articles 6 et 7 des statuts de la CODECOM de CHARNY. Pour permettre une meilleure représentation au sein du bureau et du conseil communautaire de la CODECOM, le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité des membres présents, ACCEPTE la modification des articles 6 et 7 des statuts ainsi qu'il suit :

- 1 pour les communes sans habitants
- 2 pour les communes ayant moins de 2 500 habitants
- 5 pour les communes ayant plus de 2 500 habitants

Article 7 : Bureau

Le Bureau sera composé du Président, de tous les vice-président(e)s et de 20 délégués pris parmi les représentants de chacune des 20 communes.





Séance du Conseil Municipal de CHAMPNEUVILLE du 28 juillet 2008

Objet de la délibération N°22 : Recrutement de Madame Gaëlle RAULIN

Suite à la démission de Madame Denise PRECHEUR, le Conseil Municipal, décide de recruter à compter du 1^{er} août 2008 Madame Gaëlle RAULIN en tant qu'adjoint technique de 2^{ème} classe pour une durée de service hebdomadaire de 2 heures, pour effectuer l'entretien et le nettoyage des locaux communaux et l'entretien des plantations.

Objet de la délibération N°23 : Contrat à durée indéterminée de Mme Sabine ANTOINE

Suite à la loi du 26 juillet 2005 (loi n°2005-843), le Conseil Municipal, accepte de modifier le contrat de Madame Sabine ANTOINE, Secrétaire de Mairie, qui était depuis le 1er juillet 2002 en Contrat à Durée Déterminée. L'intéressée bénéficiant des dispositions de l'alinéa 8 de l'article 3 de la loi du 26 janvier 1984, son contrat arrivé à échéance le 30 juin 2008 doit être renouvelé pour une durée indéterminée à compter du 1^{er} juillet 2008. La durée hebdomadaire de l'agent est inchangée : 8 h 00.

Objet de la délibération N°24 : Division parcellaire et vente d'un terrain communal

Monsieur Fabrice Beaumet domicilié à Champneuville dans son courrier en date du 07 juillet 2008 demande à acquérir la partie de terrain communal parcelle ZH44 située derrière sa parcelle au 17 Grande rue (parcelle ZH43). Le Conseil Municipal, décide d'accepter la demande de Monsieur Beaumet. Les frais de division parcellaire seront à la charge de Monsieur Fabrice Beaumet. Le prix de vente de cette parcelle sera de 0,90 € le m².



Tout sur les travaux

Les travaux se sont déroulés sans problème particulier. Les rapports avec l'entreprise Eurovia furent très bons, Ainsi nous avons pu négocier quelques travaux supplémentaires (100 mètres de raccordement de chaussée, curage du fossé au bout de l'impasse des roseaux, remplacement de l'avaloir au carrefour de la rue des tilleuls et de la rue des haies) et cela sans augmentation de la facture. Il nous reste à demander les subventions promises (29%).

D'autre part l'entreprise Eurovia ne pouvant pas réaliser la réfection des chemins dans le calendrier que nous avions fixé, elle nous a envoyé un sous-traitant. C'est donc l'entreprise C D E qui a effectué la remise en forme d'environ 3 km sur les endroits les plus abîmés tout en respectant notre budget : 12000 € à la charge de l'A F R et 532,82 € à la commune.

Où en est-on pour la route départementale desservant Champneuville ?

Les nouvelles ne sont pas très bonnes, mais nous ne lâchons pas l'affaire. A force de courriers, mails et rencontres, les services du Conseil Général ont décidé de gravillonner les bordures de la route afin d'arrêter leur dégradation.

Dans un deuxième temps nous avons obtenu la réparation des raccordements de chaussée fortement dégradés à condition d'effectuer le balayage de ces endroits. Nous avons accepté et nous en avons profité pour faire balayer tous les caniveaux.

Et bien sûr notre objectif est d'obtenir la promesse qui nous a été faite à plusieurs reprises sur la réfection et l'élargissement de la route. Une nouvelle rencontre avec les services du Conseil Général est prévue dans les prochaines semaines.

Echos des projets

Le projet de rénovation de la Mairie, la mise aux normes de sécurité de la salle des fêtes ainsi que revoir l'aménagement de l'environnement du bâtiment municipal, l'étude d'une salle pour les jeunes suit son cours.

Michel CAMPREDON (architecte) mandaté par le conseil d'architecture d'urbanisme et de l'environnement (CAUE) pour la rénovation des bâtiments est venu le 11 juin à Champneuville le 2 juillet et le 20 août 2008, la prochaine réunion (et certainement la dernière) est prévue le 08 octobre 2008. Une première esquisse devrait voir le jour, et pourra être discutée par chacun d'entre nous. Nous ne manquerons de vous informer de ce dossier.



Info CODECOM

- **Haut débit :** Le dossier sera présenté au prochain conseil communautaire
- **EDF** souhaite informer les administrés sur les modalités des offres d'économies d'énergie. EDF souhaite 2 réunions : une sur Belleville et une autre qui se tiendra à Vacherauville. Il convient de s'entendre sur les dates.
- **Groupe élémentaire :** 2 dossiers de financement sont en cours concernant le chauffage et l'espace périscolaire auprès de l'Etat, du Feder et du conseil régional. Les aides EDF seront sollicitées.
- **Services intercommunaux :** Anthony DABIT, employé des services intercommunaux a quitté la Codecom fin Juillet. Son contrat CAE (Contrat Avenir Emploi) est arrivé à échéance.

Prochains rendez-vous

- | | |
|---------------------|--|
| 09 septembre à 20 h | : Conseil Communautaire à Vacherauville |
| 14 septembre à 8 h | : Balade du terroir à Vacherauville (organisée par l'Office du Tourisme) |
| 16 septembre à 20h | : Formation des élus (lieu à confirmer) |
| 19 septembre à 10h | : caractérisation (échantillonnage des emballages ménagers) plate forme
DECTRA à BELLEVILLE |
| 07 octobre à 18h 30 | : réunion avec le Conseil Général sur l'habitat |
| 03 octobre à 8H30 | : séminaire sur la gestion des déchets ménagers (lieu à préciser) |

Les déchets ménagers.



Déchetteries : Depuis le 16 juin 2008, la Communauté de Communes de Verdun a ouvert une nouvelle déchetterie. Elle se situe sur la commune de Thierville sur Meuse, à l'intersection de l'avenue de l'Etang Bleu et de la rue de l'Avenir.

Elle est ouverte les lundis, mardis, dimanches matins de 09H à 12H, les mercredis, vendredis, samedis de 09H à 12 H et de 14H à 17H et les jeudis de 14H à 18H. Elle est fermée les jours fériés.

Vous pouvez y déposer les verres, les gravats, les déchets verts, les encombrants ménagers, le bois, les cartons et les papiers, les déchets ménagers spéciaux (restes de peinture, solvants, batteries, etc.), les huiles ménagères et mécaniques, les déchets d'équipements électriques et électroniques (appareils ménagers froids et hors froids, écrans, petits appareils ménagers), les pneus des particuliers non jantés, la ferraille, les piles et accumulateurs, les lampes, l'amiante liée, gratuitement, dans la limite d'un mètre cube par jour.

Cette nouvelle déchetterie est « provisoirement » gratuite (les négociations sur son utilisation sont en cours). L'ancienne déchetterie près du CORA reste accessible à tous les villages de la CODECOM de Charny.

Rappel : le ramassage des déchets ménagers s'effectue maintenant le VENDREDI, ne pas oublier de sortir les conteneurs la veille.

: un petit conteneur à piles est à votre disposition à la mairie

Info pratiques

L'ADMR dispose maintenant de locaux au n°14 avenue Poincaré à Bras dans le bâtiment de la MFR. Les services relevant de cette association concernent l'aide à la famille, aux personnes âgées et handicapées, la télé-alarme Filien, le portage de repas. La permanence, a lieu le lundi de 9h à 12h, le mercredi de 13h30 à 17h30 et le vendredi de 9h à 12h. Tél : 03.29.83.93.88 ou 09.65.22.88.87
Adresse e-mail : vallonsboises.admr@orange.fr

Information de l'Action Sociale ; besoin d'un(e) assistant(e) maternel (le) agré(e), contacter :
Unité Territoriale d'Action Sociale
8 rue Couten 55100 VERDUN
tél : 03 29 86 55 86

VOIE VERTE : l'objectif est de mettre à disposition des marcheurs et des cyclistes un chemin de 2 m de large qui reliera la mer du Nord à la mer Méditerranée. Pour la traversée de notre département, c'est le conseil général qui étudie la mise en place de l'itinéraire Meusien, les chemins de halage, l'ancienne voie ferrée et certains chemins ruraux devraient retrouver un seconde jeunesse..... à suivre.

VNF (Voies Navigables de France), suite à la demande du conseil municipal l'antenne de Verdun a procédé à la mise en sécurité du siphon (près du pont du canal). Des travaux d'élagage sont également programmés sur certaines portions du canal et l'étude pour colmater les brèches importantes est en cours.

VNF organise un chômage sur le canal de la Meuse du 28 septembre 2008 au 30 octobre 2008. Les biefs seront abaissés entre 0,50m et 1,20 m.

OUVERTURE DE LA CHASSE : la chasse est ouverte à compter du 28 septembre 2008 jusqu'au 28 février 2009. Promeneurs soyez vigilants, chasseurs soyez prudents.

Les brèves



CLUB EN AVANT GERCOURT

Un club de Foot qui depuis 2001 obtient des résultats sportifs intéressants, (aujourd'hui en 2^{ème} division), supporters ou joueurs, il vous attend sur le terrain de Forges.

Contact : 06 17 29 78 87 - 06 83 84 20 20

En juin un cirque est venu animer une soirée bien appréciée par les enfants ...



Il est toujours à vendre...

La mairie cède un photocopieur noir et blanc en état de marche. Mise à prix : 50 euros.



N'hésitez pas à transmettre votre adresse électronique à la mairie qui pourra ainsi vous transmettre des informations par mail.



Le 07 septembre les pompiers de Consenvoye sont venus en manoeuvre tester les points d'aspiration de la commune. Les 4 points sont opérationnels, pas de problèmes particuliers. Merci pour leur disponibilité, en particulier vis à vis des enfants



L'agenda

le 14 septembre 2008 la marche du Terroir , départ de Vacherauville de 8h à 10h.

A pied 8, 12 ou 20 km, à cheval à votre choix, en VTT 12, 25 ou 36 km. Renseignements et réservations à l'office du tourisme du Pays Verdunois à Bras (03 29 85 41 52).

Etat-civil

Décès

Jean PRECHEUR le 22 juin 2008

Ils arrivent à Champneuville

WACQUANT Michel, Martine et Jérôme
Au 8 impasse des roseaux.

MORDACCI Franck, THOUVENOT Annick et
Gwendoline, BOCK Laura-Maurane au 11 rue Laval.



La rubrique ouverte

Nous n'avons pas reçu de contributions d'habitants de Champneuville c'était les vacances

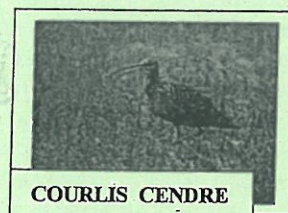
Le mot du comité des fêtes



Vendredi 15 août 2008 c'était la fête, 80 personnes à l'apéro, 50 à la pétanque, des enfants bien occupés à jouer, un bal apprécié par les jeunes ... et les moins jeunes. Merci à tous ceux qui ont contribué à cette réussite.

Prochainement une réunion pour renouveler le comité vous sera proposée. Venez nombreux...

NATURA 2000



COURLIS CENDRE

Une première réunion s'est déroulée le 11 juin 2008 sous la présidence de M. le Préfet pour le site Natura 2000 « Vallée de la Meuse », au titre de la directive « oiseaux » de 1979. M. le préfet a souligné l'intérêt écologique, tant faunistique que floristique, de la vaste zone « Vallée de la Meuse », aux enjeux agricoles et humides, d'une superficie de 13562 ha, allant des Ardennes à Brixey aux Chanoines. Pour CHAMPNEUVILLE, toute la prairie entre la Meuse et le canal est concernée ainsi que le secteur compris entre l'impasse des roseaux, le CD 214 et le CD 964.

La présidence du comité de pilotage (COPIL) sera assurée par le Conseil Général de la Meuse. La maîtrise d'ouvrage et l'élaboration du document d'objectif (DOCOB) seront également assurées par le conseil général.

Les objectifs d'un réseau écologique européen

Avec la constitution du réseau Natura 2000, l'Europe s'est lancée dans la réalisation d'un ambitieux réseau de sites écologiques dont les deux objectifs sont : préserver la diversité biologique et valoriser le patrimoine naturel de nos territoires.

Le maillage de sites s'étend sur toute l'Europe de façon à rendre cohérente cette initiative de préservation des espèces et des habitats naturels. Le vol des oiseaux migrateurs nous rappelle avec poésie que la nature et sa préservation n'ont pas de frontières.

Deux directives européennes pour atteindre les objectifs de Natura 2000

En la matière, les deux textes de l'Union les plus importants sont les directives « Oiseaux » (1979) et « Habitats faune flore » (1992). Elles établissent la base réglementaire du grand réseau écologique européen. Les sites désignés au titre de ces deux directives forment le réseau Natura 2000.

La directive « Oiseaux » propose la conservation à long terme des espèces d'oiseaux sauvages de l'Union européenne en ciblant 181 espèces et sous-espèces menacées qui nécessitent une attention particulière. Plus de 3000 sites ont été classés par les Etats de l'Union en tant que Zones de Protection spéciales (ZSP).

La directive « Habitats faune flore » établit un cadre pour les actions communautaires de conservation d'espèces de faune et de flore sauvages ainsi que de leur habitat. Cette directive répertorie plus de 200 types d'habitats naturels, 200 espèces animales et 500 espèces végétales présentant un intérêt communautaire et nécessitant une protection. Les Zones Spéciales de Conservation (ZSC), actuellement plus de 20000 pour 12% du territoire européen, permettent une protection de ces habitats et espèces menacées

Constituer le réseau

L'Union Européenne a choisi d'agir pour la conservation de la biodiversité en s'appuyant sur un réseau cohérent d'espaces désignés pour leur richesse particulière. Ce réseau Natura 2000 abrite des habitats naturels d'intérêt communautaire ou habitats d'espèces animales ou végétales participant à la richesse biologique du continent européen.

Les procédures de désignation des sites Natura 2000 s'appuient sur la garantie scientifique que représentent les inventaires des habitats et espèces selon une procédure validée par le Muséum National d'Histoire Naturelle (MNHN).

Dans ce cadre, la concertation avec les usagers de ces territoires est primordiale : elle permet de tenir compte des spécificités et problématiques locales. La désignation du périmètre d'un site est la première phase où interviennent les acteurs locaux.

La finalité des directives habitats faune flore et oiseaux est la bonne conservation des habitats naturels et des espèces végétales et animales. Cet objectif est majeur dans la préservation de la biodiversité.

Une richesse commune

Du cercle arctique aux eaux baignées de soleil de la méditerranée, des côtes atlantiques fouettées par le vent aux sommets alpins, l'Europe offre un large éventail de paysages. Dans ces forêts, prairies, marécages, le long des côtes dentelées, des roches escarpées, vivent une faune et une flore diversifiées et riches de multiples espèces.

Depuis plus d'un siècle, l'intensification de l'agriculture, le développement urbain, la croissance des infrastructures et du maillage des voies de communication ont entraîné une fragmentation et une perte de la diversité biologique qui fait la richesse du continent européen.

Natura 2000 est né de la volonté de maintenir cette biodiversité tout en tenant compte des activités sociales, économiques, culturelles et régionales présentes sur les sites désignés. Aujourd'hui, fort de 25000 sites, le réseau Natura 2000 participe activement à la préservation des habitats naturels et des espèces sur l'ensemble du territoire de l'Union Européenne (des 25).

De par la diversité de ses paysages et la richesse de la faune et de la flore qu'ils abritent, la France joue un rôle important dans la construction de ce réseau européen. Avec plus de 1700 sites, le réseau national de Natura 2000 couvre 12,4% de la superficie de la France.

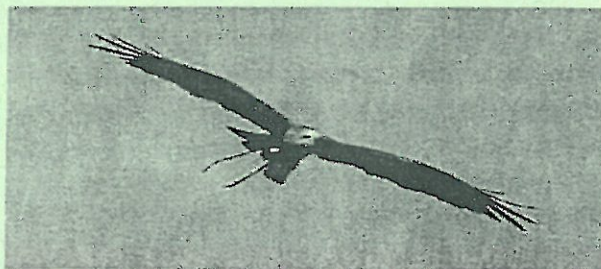
En ce début de 21ème siècle, l'avènement du réseau Natura 2000 participe au rapprochement des peuples européens par la préservation de leur patrimoine écologique commun.

La biodiversité, un atout pour nos territoires

Natura 2000 représente un véritable enjeu de développement durable pour des territoires ruraux remarquables en ce qu'il permet de concilier sauvegarde de la biodiversité et maintien des activités humaines dans le cadre d'une réflexion locale animée par tous les acteurs concernés par la vie du site.

Le réseau Natura 2000 n'est pas un musée où la vie serait figée, la carte postale d'une nature vierge où l'homme ne serait que spectateur. Bien au contraire, Natura 2000 se distingue par la volonté de faire cohabiter une nature préservée et des activités humaines respectueuses et responsables.

Cette orientation se traduit par la participation des usagers à la gestion et au développement de leur territoire.. Avant tout, un site Natura 2000 offre à chacun de ses habitants la possibilité d'atteindre une qualité de vie incomparable. Pour plus d'informations : <http://www.natura2000.fr/>



Mairie de Champneuville – 03 29 85 87 38

mairie.champneuville@orange.fr

mercredi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 18H

Numéro réalisé par la commission communication

Imprimé par nos soins sur papier recyclé.

Septembre 2008